

***SYNTHESE***

***CONSULTATION DES DIRECTIONS***

***DE LA LOIRE***

***Mars 2022***

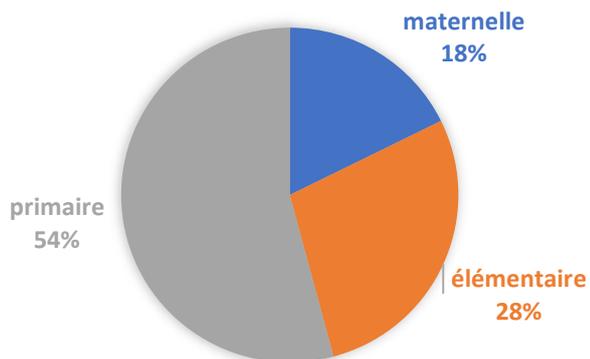


# ECHANTILLON

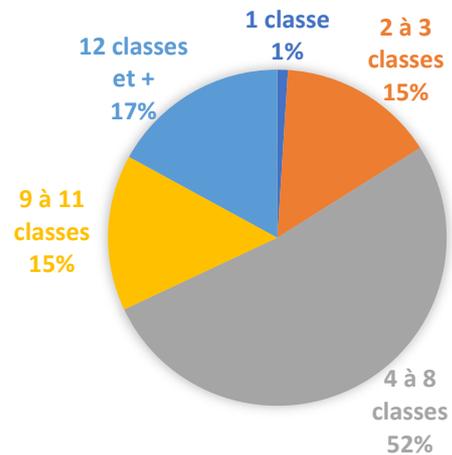
Consultation réalisée aux mois de février et mars 2022

70 répondants

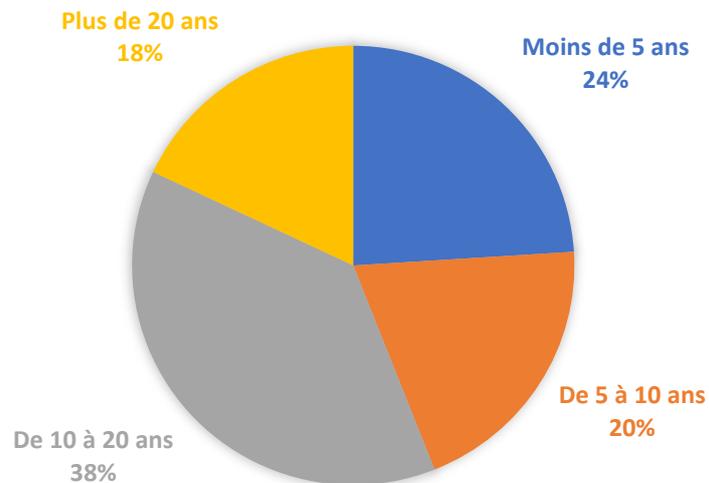
## TYPE D'ECOLES



## NOMBRE DE CLASSES



## ANCIENNETÉ SUR LA DIRECTION

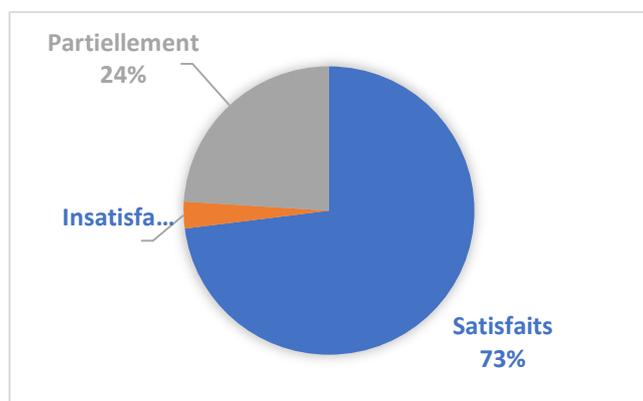


# LA FORMATION



En mars 2022, seuls 32% des personnels interrogés ont bénéficié des 2 jours de formation prévus, et 41% n'ont réalisé qu'une journée sur les deux prévues.

## Taux de satisfaction sur les thèmes proposés :



Les thématiques proposées ont majoritairement satisfait les directeurs et directrices ligériens (73%), et les souhaits exprimés ont très largement été respectés. Seuls 6% des répondants n'ont obtenu aucun des vœux formulés, et 83% ont obtenu leurs 2 vœux.

*Beaucoup regrettent toutefois de ne pas avoir pu accéder à la formation « premiers secours ».*

*Une forte demande de formation administrative est également apparue de manière significative : tenue des registres, règles d'archivage, gestion des dossiers*

*administratifs des élèves, gestion numérique, clarification du champ de compétences du directeur...*

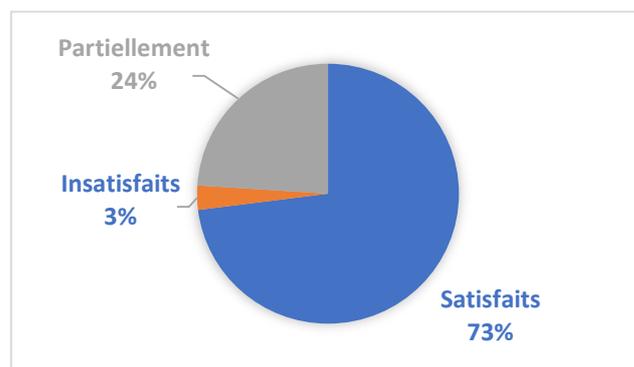
*Les analyses de pratiques sont également plébiscitées et mériteraient d'être développées au-delà des simples échanges entre pairs.*

## Taux de satisfaction sur le contenu des journées de formation :

Les participants à ces formations ont été satisfaits des contenus proposés à 73%.

*Les apports des intervenants extérieurs sont largement appréciés. La présence d'un avocat spécialisé est saluée : ses interventions auraient pu être davantage centrées sur les thématiques choisies, une intervention à la journée aurait pu être très profitable également pour balayer différentes thématiques juridiques qui questionnent fortement les directions.*

*Le format récurrent présentation/travail en groupes/mise en commun/compléments théoriques apparaît un peu lassant en général : il y a une forte demande d'apports théoriques et réglementaires plus conséquents.*



### L'analyse du SNUipp FSU 42

Les taux de satisfaction des personnels témoignent de l'importance de ces temps de formation, nécessaires et utiles aux personnels en charge de directions. Le contexte sanitaire et la suspension des actions de formation a malheureusement enrayé cette dynamique formative : le SNUipp FSU demande le report des formations, si possible avant la fin d'année scolaire. Il demande également que ces dispositifs soient pérennisés dans les années à venir afin de permettre la formation des personnels sur l'ensemble des thématiques.

La profession plébiscite par ailleurs une formation avec plus d'apports théoriques et réglementaires, un renforcement de la formation administrative, numérique et juridique, ainsi que de véritables temps d'analyse de pratique. L'ouverture de davantage de places à la formation aux premiers secours est une demande forte de la profession, au-delà des directions : pour tous les personnels.

# LES DIRECTEURS REFERENTS

## Des référents – une ressource nouvelle

Tous les directeurs et directrices ligériens interrogés connaissent l'existence des référents-directeurs. Ils déclarent majoritairement (77%) avoir été informés par la lettre d'information départementale et la communication réalisée par les référents.

Pour 54% d'entre eux seulement, la mise en place des référents direction a fait l'objet d'une communication par la circonscription : la connaissance de leurs missions exactes demeure assez imprécise pour un tiers des répondants.

La multiplication des lieux d'informations et des interlocuteurs pose problème : Quand faut-il recourir à l'IEN, aux référents, au site direction42, au site de la DSDEN, aux sites des circonscriptions... ?

Le manque de lisibilité des missions des référents peut amener certains collègues à s'interroger sur leur utilité.

Les directrices et directeurs savent comment contacter les référents (91%), mais peu l'ont fait (8%).

## Lettre d'information numérique

La lettre d'informations numériques est bien reçue dans toutes les écoles, et est lue par la quasi-totalité des directions (98%).

Son contenu est jugé utile (61%), mais apporte plus de clarté pour seulement 49% des répondants : il est principalement noté qu'elle n'empêche pas la redondance des informations (circulaires - doublon de mails).

Le calendrier récapitulatif des tâches est un élément très apprécié et jugé pratique.

En revanche, elle constitue un gain de temps pour seulement 36% des directeurs et directrices.

## Des attendus

Les directrices et directeurs souhaitent pouvoir entretenir des liens directs avec leurs référents par des rencontres et des échanges, notamment dans le cadre de la formation. Il est souhaité qu'ils puissent, entre autres, animer des ateliers d'échanges entre pairs et participer à des temps d'analyse de pratique.

Leur mission de mutualisation doit être renforcée : le site direction42 pourrait accueillir un espace de partage dont les référents seraient les « modérateurs ». Il a été fait référence à la situation sanitaire des mois de janvier et février qui a conduit certaines circonscriptions à proposer des plateformes de mutualisation (modèles de mails d'information aux parents, de listes de suivi des cas contacts...) cette mutualisation pourrait être départementalisée et suivie en fonction de l'évolution des règlementations pour une meilleure lisibilité et une plus grande opérationnalité.

### L'analyse du SNUipp FSU 42

Il est nécessaire d'effectuer une clarification des missions précises des référents afin de définir leurs champs de compétences et d'intervention, les missions pour lesquelles ils peuvent être sollicités. L'information communiquée par les circonscriptions sur les missions des référents est indispensable pour une bonne connaissance de cette ressource.

Leurs missions doivent évoluer pour favoriser les contacts directs avec les directrices et directeurs, lors de la formation, dans l'animation d'échange entre pairs, mais également, ponctuellement, sur le terrain à la demande des directrices et directeurs.

Ils doivent être pleinement intégrés dans les circuits d'information au sein de la DSDEN : tous les services doivent leur communiquer prioritairement les circulaires et documents notamment quand ceux-ci sont remis à jour et en amont de leur diffusion : condition indispensable à la rédaction de la lettre d'informations numérique ainsi qu'à la mise à jour du site direction 42. Il en va de leur capacité à devenir de véritables outils de référence pour la direction.

Tous les référents doivent être déchargés et défrayés de leurs frais de déplacement.



# LES DECHARGES



L'insuffisance des décharges et le besoin de temps sont pointés par toutes les directions quelle que soit la taille de l'école. L'augmentation du volume de certaines décharges l'an prochain ne concerne qu'une partie des écoles seulement, le besoin est pourtant prégnant dans tous les groupes de direction.

## Les écoles de moins de trois classes

Pour 12% des répondants, les décharges réglementaires n'ont pas été respectées (essentiellement dans les écoles de 3 classes et moins).

Certaines directions n'ont pas été déchargées pendant plusieurs mois, accumulant ainsi beaucoup de retard dans le travail administratif, notamment en pleine période de crise sanitaire. L'annulation des décharges prévues à la dernière minute est un réel problème qui conduit à la désorganisation de l'école et la surcharge de travail.

De nombreux collègues demandent (encore) un calendrier fixe et anticipé pour leur décharge avec l'affectation d'un seul et même TR pour l'ensemble de leurs journées de décharge. Cela est déjà en œuvre dans certaines circonscriptions et permet une anticipation du travail de direction, très appréciée par les directrices et directeurs.

## Les décharges hebdomadaires

Les directeurs déchargés ont pu être sollicités pour effectuer des remplacements au sein de leur école : ce n'est pas leur rôle. Le temps de décharge n'est pas destiné à cela.

Les jours de formation positionnés sur des jours de décharge n'ont pas tous été récupérés pour l'instant.

Certains directeurs ont été déchargés 2 semaines complètes d'affilée par les M2C. Cela n'était pas pertinent pour eux.

## Les décharges complémentaires

Seuls 14% des directeurs et directrices ont pu bénéficier de décharges complémentaires.

64% n'ont pas été informés de la possibilité de demander des décharges complémentaires.

L'octroi de décharges complémentaires a été très variable selon les circonscriptions, dépendant des moyens de remplacement disponibles, y compris en début d'année scolaire.

### L'analyse du SNUipp FSU 42

**Le temps est une problématique centrale de la direction**, dans un contexte où les sollicitations se multiplient sans cesse.

Une harmonisation de l'organisation des décharges annualisées est nécessaire, sur le modèle des circonscriptions qui ont su organiser un calendrier mobilisant un unique TR sur les décharges de direction des écoles de moins de trois classes.

**Les décharges de direction doivent être réellement sanctuarisées.**

Elles ne peuvent pas et ne doivent pas être annulées, les directrices et directeurs ne peuvent pas avoir la charge du remplacement d'un collègue absent. Quelles que soient les circonstances, et, à fortiori en situation de crise, la direction de l'école est la garantie du bon fonctionnement de l'école.

Les décharges complémentaires doivent être prioritairement consacrées aux petites écoles, aux multi-sites et l'an prochain, aux écoles ne bénéficiant pas d'une augmentation du volume de leur décharge. Elles doivent faire l'objet d'une information dans toutes les circonscriptions et les moyens doivent être répartis équitablement sur l'ensemble du territoire ligérien.

## REMARQUES DIVERSES FORMULEES PAR LES PARTICIPANTS AU SONDAGE

La gestion de la crise sanitaire (qui dure !) est éprouvante pour les directions d'école. Elle produit une charge de travail supplémentaire considérable, alors qu'en parallèle, il faut continuer de faire fonctionner correctement les écoles : ESS, conseils d'école, gestion des EBEP...

Aucun allègement des tâches administratives n'est apparu pour l'instant... C'était pourtant l'un des axes forts de la circulaire du 25 août 2020. La gestion des mails, notamment, continue d'être problématique (doublons, informations non ciblées...).

Les sollicitations qui ne devraient pas incomber aux directeurs sont bien trop nombreuses et fréquentes (gestion de problèmes relatifs au périscolaire / cantine, des agents municipaux, des inscriptions...). Les délégations de compétences des municipalités aux directeurs d'école ne font l'objet d'aucun cadrage institutionnel et s'imposent souvent malgré tout.

De même, les directeurs doivent toujours de se déplacer en circonscription pour aller récupérer divers matériels (tests, masques, évaluations nationales, pass éducation...) sans ordre de mission, sans frais de déplacement et sans prise en compte du temps de service induit. Des solutions doivent être trouvées pour faire cesser cette pratique.

### L'analyse du SNUipp FSU 42

La circulaire d'août 2020 demeure très partiellement mise en œuvre.

Le manque de moyens général est un frein considérable à la mise en place de réels dispositifs permettant de donner du temps et des aides concrètes aux directions d'école.

Le groupe départemental des directeurs de la Loire est un lieu de réflexion dans lequel les participants partagent régulièrement les mêmes constats, émettent des propositions consensuelles, mais se heurtent à la réalité d'un système carencé et en situation de crise.

La gestion des aides administratives, peu nombreuses, sans indemnités de déplacement, finalement utilisées par les circonscriptions où les besoins administratifs sont également accrus, plutôt que d'être saupoudrées dans quelques écoles, est l'illustration d'un fonctionnement institutionnel en crise dont les directions d'école sont les plus grandes victimes.

**Pour le SNUipp FSU 42 la problématique essentielle est celle du temps de décharge, c'est sur ce point là qu'il faut en urgence apporter des réponses et des solutions, y compris à l'échelle départementale.**



**C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?**

